

## FRIPERIE – FORMULAIRE DE CONSIGNATION DE VÊTEMENTS 2017

**Identification :** À compléter par le consignataire - 2 numéros de téléphone obligatoires

Nom du parent :	Nom de l'enfant :
Adresse :	
Code postal :	
☎ à la maison	☎ au travail
☎ Cellulaire :	

<b>CODE :</b>	
Par : enregist.	Étiquetage

Date :
--------

À compléter par la Friperie - Le consignataire ne doit rien inscrire

		Description du vêtement	Couleur	Nombre			Taille(s)			Prix	Vendu nombre	Vendu en \$	Prix \$ / Notes
<b>F I L L E</b>	1	Pantalon	Marine										25
	2	Jupe culotte	Marine										25
	3	Jupe à carreaux	Multi										30
	4	Débardeur	Marine										10
	5	Bermuda tissu exten	Marine										5
	6	Blous. cintrée M/C/L	Blanche										15
	7	Cardigan	Gris										25
	8	Polo mode	Blanc										15
	9	Polo lycra M/L (4-5)	Bourg.										15
<b>G A R Ç O N</b>	10	Pantalon	Marine										25
	11	Pantalon élastique	Marine										20
	12	Chemise M/C droite	Blanche										15
		Chemise M/L droite	Blanche										15
	13	Polo piqué M/C (4-5)	Bourg.										15
14	Bermuda cargo	Beige										20	
<b>U N I S E X E</b>	15	Bermuda élastique	Marine										15
	16	Chandail rugby	Rouge										35
	17	Pull zip barre rouge	Marine										15
	18	Pull encolure lignée	Marine										25
	19	Survêt. Polartech	Marine										30
	20	Bermuda de ville	Marine										20
	21	Polo piqué court	Blanc										15
			Marine										5
			Rouge										15
22	Polo rayé	Mar/Bla										15	
23	Polo piqué M/L	Rouge										15	
<b>S P O R T</b>	24	T-shirt éduc. phys.	Gris										5
	25	T-shirt dri-fit	Gris										5
	26	Short long	Marine										15
	27	Kangourou ouaté	Marine										20
	28	Pantalon ouaté	Marine										15
	29	Sarrau	Blanc										15
	30	Tablier	Marine										5
	31	Ceinture	Marine										5
	32	Cravate											10

<b>Nombre de vêtements consignés :</b>				- 20 %	Remboursement
<b>Nombre de vêtements refusés :</b>	Calculs faits par :				Date

Section à compléter lors de la récupération du paiement			Signature Friperie ou secrétariat
Montant reçu : _____	Signature du parent: _____	Date : _____	

## Instructions pour compléter le formulaire de consignation

- Seuls les vêtements en bon état de la collection vestimentaire de l'Académie Antoine-Manseau sont acceptés.
- Les items suivants sont refusés : souliers et bas.
- Les vêtements doivent être lavés et exempts de taches, accrocs et trous, changement de couleur.
- Les vêtements blancs doivent être impeccables.
- Chaque vêtement doit porter son étiquette de grandeur originale lisible.
- Pour accélérer la vérification des vêtements, placez-les dans un sac dans l'ordre où ils apparaissent à la liste.
- Compléter l'**identification** seulement. Les autres sections seront complétées par la Friperie.
- Les prix qui sont fixés par la Friperie sont indiqués à titre indicatif dans la colonne « prix/notes»
- Tout en assurant le meilleur contrôle possible, la Friperie décline toute responsabilité quant aux vêtements perdus ou volés.
- Vos vêtements sont mis en vente pour une période de 18 mois, après quoi, ils deviennent la propriété de la Friperie.
- La Friperie retiendra **20 %** sur le total des vêtements vendus. Les profits de la Friperie sont remis en très grande partie aux élèves, par le biais de subventions en équipements et activités, visant à améliorer la qualité de vie à l'école.
- Lorsqu'un vêtement est consigné, il ne peut pas être récupéré par le vendeur.

## Quand venir consigner des vêtements à la Friperie?

- Le meilleur moment est à la fin juin, aux journées de consignation, ceci en vue de préparer les deux ventes annuelles. À ce moment, il y a une plus grande affluence d'acheteurs.
- En tout temps, selon les heures d'ouverture de l'école, vous pouvez apporter votre sac de vêtements au secrétariat.
- Au moment de l'inspection, la Friperie se réserve le droit de refuser toute pièce de vêtements jugée inacceptable, soit en raison de son état, ou en fonction de la liste des vêtements acceptés. Ces vêtements ne vous seront pas retournés.
- En tout temps, nous acceptons les **dons** de vêtements en bon état. Ceci se traduit par des profits nets pour la Friperie.

## Quand puis-je récupérer mon argent des vêtements vendus?

- Au mois de novembre, une personne de l'AAM vous contactera par téléphone si tous vos vêtements ont été vendus. Sinon, ils seront conservés pour un maximum de 18 mois.

NOTES – DATE (À l'usage de la Friperie)	